

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi d'accélération des énergies renouvelables (ENR) du 11 mars 2023, la commune de Saint-Jean de Valérisclé, doit proposer au référent préfectoral du Gard une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire qui fera ensuite l'objet d'une délibération au conseil municipal pour validation avant le 31 décembre 2023.

Nous vous invitons à consulter la carte ci-dessous afin de prendre connaissance des zones proposées (Bâtiments communaux Mairie et école et société LEGAL),

Tout avis peut être transmis à la Mairie par mail à l'adresse suivante : accueil@mairiesjv.fr avant le 30/10/2023.

Marc JEKAL
Maire de St Jean de Valérisclé

